

**CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE TESSON**

---

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 15 JUIN 2022**

N<sup>bre</sup> de conseillers municipaux en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, Mme Isabelle JOGUET, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, Mme Elise BREMONT, M. Jacques DUBOIS, M. Laurent ETOURNEAU, Mme Anne-Marie MARTIN, Mme Isabelle JOGUET, M. David BAUDRY

ABSENTS AVEC  
POUVOIR : Mme Sabrina MENAND-BOUNNE donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU

ABSENTS : M. Régis BRANGER, Mme Frédérique TRASSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L2121-15 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19 heures 10, constatant que le quorum est atteint.  
Il en rappelle l'ordre du jour :

- Signature d'une convention relative au versement d'un fond de concours à la commune par la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole
- Mise en place de la nouvelle nomenclature M57 en 2023
- Détermination du tarif de vente d'un bien mobilier
- Attribution de subventions aux associations de la commune dans le cadre du budget primitif 2023
- Autorisation de signature d'un bail locatif
- Proposition de création d'un périmètre délimité des abords d'un monument historique dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme
- Adoption de nouvelles règles de publication des actes administratifs de la commune
- Achat de terrains à l'euro symbolique pour l'installation de citernes incendie
- Création d'une servitude de passage pour la desserte d'un terrain destiné à accueillir une citerne incendie
- Questions diverses

Monsieur FAVRIAU est nommé secrétaire de mairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

## **1/ Procès-verbal des délibérations**

### *Convention relative au versement d'un fond de concours à la commune*

Monsieur le Maire présente la convention entre la commune et la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, prévoyant le versement d'un solde de fonds de concours à la commune, d'un montant de 4 530 €, pour le financement de la construction du pôle médical, réalisé en 2021.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention par Monsieur le Maire.

### *Mise en place d'une nouvelle nomenclature budgétaire*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune adopte la nouvelle nomenclature comptable M57, qui remplacera l'actuelle nomenclature M14 à compter de 2023. Il est proposé au conseil municipal d'adopter la version « développée » de la nomenclature M57. Monsieur BOUTON précise que cette nouvelle nomenclature sera peu évolutive par rapport à l'ancienne. Parmi les changements apportés par cette nouvelle nomenclature, entre autres, le budget ne comprendra plus de « dépenses imprévues ».

L'assemblée approuve l'adoption de cette nouvelle nomenclature comptable.

### *Vente de l'ancienne banque d'accueil de la mairie*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser la vente de l'ancienne banque d'accueil de la mairie à la commune de Pisany, suite au changement de cet élément de mobilier. Il précise le prix de vente proposé pour ce bien : 200€.

Le conseil municipal donne son accord à cette vente et valide le prix-proposé.

### *Attribution de subventions aux associations*

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget primitif 2023, lors d'une précédente séance du conseil municipal, s'est accompagné du vote des subventions aux associations de la commune. Il rappelle les montants financiers décidés lors de cette précédente séance du conseil municipal ; l'assemblée confirme son accord concernant les sommes énoncées.

### *Signature d'un bail locatif*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'un bail locatif avec Monsieur MEHL, afin qu'il puisse occuper le logement appartenant à la commune et situé au 3, rue de la Forge. Monsieur le Maire remercie Monsieur GENEUVRE, qui a supervisé la rénovation de ce logement avec l'équipe des agents techniques municipaux.

Le délai initialement imparti pour la conduite de ce projet a été respecté. Le loyer est de 700 € pour une surface habitable de 70 mètres<sup>2</sup>. Le conseil municipal approuve cette signature à l'unanimité.

### Proposition de la création d'un périmètre délimité des abords autour de l'église

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FAVRIAU, proposant au conseil municipal de délibérer en faveur de la création d'un périmètre délimité des abords en substitution de l'actuel périmètre de protection circulaire de 500 mètres autour de l'église Saint-Grégoire, monument historique (ensemble du bâtiment à l'exception de son clocher).

Monsieur FAVRIAU précise que cette possibilité de modification de cette protection est permise par le Code du Patrimoine (article L. 630-1) dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il précise également que cette proposition de modification fait suite à une sollicitation portée par une administrée de la commune au sein du registre de concertation relatif à la révision générale du PLU.

Monsieur FAVRIAU précise avoir réalisé plusieurs propositions de périmètre délimité des abords, qu'il entend exposer à l'Architecte des Bâtiments de France consécutivement à cette délibération. En effet, son accord est nécessaire pour conclure cette modification. Le périmètre sera définitivement approuvé suite à l'enquête publique qui portera sur cette proposition, et qui sera menée conjointement au PLU en révision.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve le principe de l'évolution du périmètre de protection de l'église Saint-Grégoire et autorise le maire à porter cette demande auprès de l'ABF.

### Nouvelles modalités de publication des actes administratifs de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'ordonnance du 7 octobre 2021, de nouvelles modalités de publicité des actes administratifs pour les communes de moins de 3500 habitants entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Il est notamment demandé aux communes de publier le contenu des procès-verbaux des séances du conseil municipal dans leur intégralité, sous huitaine après approbation par le Conseil Municipal lors de la réunion suivante. Jusqu'à présent, ces documents étaient diffusés uniquement au sein du conseil municipal, ils doivent à présent être portés à la connaissance du public.

Une délibération est à prendre, actant ces nouvelles modalités de publicité. Le conseil municipal décide que la diffusion se fera uniquement par le biais du site internet de la commune pour l'information du public.

### Acquisition de terrains et servitude de passage relatifs à la création de citernes incendie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, suite à l'accord de leurs propriétaires, des terrains ont été désignés pour accueillir de nouveaux points d'eau de défense incendie. Monsieur le Maire précise que les travaux d'installation de ces équipements ont été réalisés. Il s'agit de citernes incendie enterrées aux lieux-dits « Moulin Chaillot », « La Pierrière » et « Chez Dabin », et d'une citerne au sol au lieu-dit « Chez Faure ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au bornage et à l'acquisition des terrains situés à « La Pierrière », « Chez Dabin » et « Chez Faure » à l'euro symbolique.

Par ailleurs, Monsieur le Maire énonce la nécessité pour le conseil municipal d'établir une servitude sur le terrain de la SCI By-Team Immobilière afin que la commune puisse disposer d'un accès à la citerne enterrée.

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour ces acquisitions et l'établissement de cette servitude.

## **2/ Questions diverses**

### *Organisation d'une brocante*

Monsieur le Maire remercie l'association du Foyer Rural de Tesson pour l'organisation d'une brocante le 5 juin dernier, qui s'est déroulée avec succès. La brocante a accueilli une centaine d'exposants. Monsieur ETOURNEAU, Président du Foyer Rural, fait part de sa satisfaction et remercie la municipalité pour son soutien.

Monsieur GENEUVRE suggère que le stationnement des véhicules des exposants soit revu pour éviter certains désagréments dans le déroulement de futurs événements de ce type.

### *Départ de Madame GIRAUD, bibliothécaire*

Monsieur le Maire rappelle que Madame GIRAUD, agent employée à la médiathèque de Tesson, quitte son poste à compter du mois d'août 2022. Monsieur le Maire précise vouloir remplacer Madame GIRAUD par un nouvel agent, et a donc fait paraître une annonce. Cette proposition d'emploi sera établie sur une durée de travail hebdomadaire de 26 heures annualisées. La durée hebdomadaire est réduite par rapport au contrat de Madame GIRAUD, afin de tenir compte de la fin des subventions pour le financement de ce poste.

Monsieur le Maire soumet également de nouvelles propositions d'horaires d'ouverture de la médiathèque. Les temps d'accueil des écoliers sont maintenus. Monsieur le Maire propose également le maintien de l'ouverture de la médiathèque durant une partie du vendredi après-midi.

Le poste pourrait être occupé à compter d'août 2022, en binôme avec Madame GIRAUD. Le montant horaire de la rémunération du nouvel agent correspond au SMIC. Monsieur le Maire précise que le contrat ne pourra pas être subventionné, contrairement au contrat de Madame GIRAUD, subventionné à 60 %. Ce nouveau recrutement représentera donc un accroissement des charges pour la commune.

Monsieur le Maire fait à présent lecture de la candidature d'une personne ayant candidaté au poste, et qui a attiré son attention parmi diverses autres. Il s'agit d'une ancienne professeure d'histoire-géographie de 68 ans, habitant à Montils et ayant exercé à Cognac. Monsieur le Maire suggère le recrutement de cette personne au conseil municipal.

L'assistance échange ses vues sur le sujet. La suite concernant cette proposition de recrutement sera communiquée par Monsieur le Maire lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Départ de Messieurs ELIAS et DEWAELE, agents techniques municipaux

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal du départ de Monsieur ELIAS et de Monsieur DEWAELE, agents techniques municipaux. Il annonce donc le recrutement de nouveaux agents pour les remplacer.

Monsieur DUBOIS s'interroge sur les orientations de recrutement de la collectivité, se souciant de fidéliser des employés qui entretiendront une certaine mémoire de la commune, et qui bénéficiera aux prochains membres du conseil municipal au-delà du mandat en cours.

Monsieur GENEUVRE précise qu'il s'efforce d'ores-et-déjà de construire une connaissance des besoins de la commune par des notes écrites régulières. Monsieur BAUDRY souligne que le personnel est très mouvant à ce jour, dans la plupart des collectivités et entreprises. Monsieur le Maire souligne également la contrainte d'une forte concurrence du privé sur le public au regard des salaires proposés aux agents territoriaux.

C'est pour cette raison notamment, que la commune a opté pour la mise en place d'un contrat de sous-traitance de l'entretien de espaces publics avec l'ESAT MONTANDON pour alléger les charges de personnel et utiliser plus efficacement les compétences des agents techniques municipaux. Monsieur le Maire rappelle que la prestation de l'ESAT MONTANDON représente un coût de 17 000 €/an.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la candidature d'une personne souhaitant offrir ses compétences à la commune. Cette personne, de 45 ans, habite à Cravans et expose des prétentions salariales raisonnables. Son curriculum-vitae présente une expérience importante. Monsieur le Maire expose également le cas d'une jeune personne habitant sur la commune, recherchant actuellement un emploi et disposant d'une expérience dans divers secteurs d'activité (mécanique, ...).

Monsieur le Maire et Monsieur GENEUVRE annoncent leur intention de bien préciser le contenu des fiches de poste de ces futurs agents. Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que le changement de personnel en cours permettra à la commune de bénéficier d'un allègement des charges financières correspondantes. Les suites concernant ces propositions de recrutement seront précisées par Monsieur le Maire lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Proposition de mise en place d'une gratuité des services de la médiathèque

L'Association des Bibliothécaires de France, via la Médiathèque départementale, a lancé un manifeste pour la gratuité dans les bibliothèques, transmis à Monsieur le Maire par Eden GIRAUD.

Monsieur le Maire relaie cette proposition au conseil municipal. Ce dernier accueille cette proposition avec intérêt, considérant notamment l'importance du geste symbolique réalisé en

direction des administrés de la commune. Cette initiative est de nature à renforcer la place de la médiathèque dans la commune, en tant que lieu d'échanges et de partages.

Après échanges de vues, le conseil municipal s'accorde sur ce principe de gratuité, tout en suggérant une information particulière de cette décision auprès de la population.

#### Question relative à la gratuité des fournitures scolaires

Monsieur FAVRIAU interroge le conseil municipal sur sa proposition d'une mise en place de la gratuité des fournitures scolaires. Il souhaite que cette proposition soit suggérée auprès du SIVOS Rioux – Tesson par le conseil d'école.

Mesdames BREMONT et JOGUET précisent qu'une partie des fournitures scolaires est d'ores-et-déjà financée par le SIVOS Rioux – Tesson, à hauteur de 35 €/élève. Parmi celles-ci, figurent les cahiers et livrets de mathématiques.

#### Concert des « Eurochestries »

Monsieur le Maire rappelle que la commune accueillera un concert des « Eurochestries » prévu le 8 août 2022. L'événement sera gratuit et limité à 150 personnes. Les modalités de l'organisation de cet événement seront précisées ultérieurement.

#### Demandes de subventions relatives à certains projets de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention auprès de l'Etat concernant le projet de réaménagement des abords de l'école, au titre de la DETR et DSIL, a été considéré éligible par la préfecture, mais ne figure pas parmi les projets retenus pour 2022. Le dossier sera à nouveau soumis à la commission en novembre 2022.

Néanmoins, le montant correspondant à cette subvention éventuelle ne couvrira pas les besoins liés au financement du projet. Monsieur le Maire retient donc que ce projet ne pourra pas être réalisé cette année. Il semble opportun de retarder l'échéance du projet au regard du coût des matériaux en cette période d'instabilité économique.

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention auprès de l'Etat concernant le remplacement de la chaufferie des bâtiments de l'école demeure à ce jour sans réponse. Monsieur le Maire conserve de bons espoirs quant à l'attribution de cette subvention, qui semble particulièrement répondre aux priorités actuelles de l'Etat en matière de financement de projets par les communes.

#### Aménagement du logement au 11, avenue de l'Estuaire

Monsieur le Maire fait part de nombreuses demandes concernant la location de bâtiments pour l'accueil d'entreprises. Il relate notamment les sollicitations d'une agence immobilière, d'un salon d'esthétique et d'une laverie automatique. Selon les études de marché réalisées par plusieurs entreprises, la commune ressort comme étant particulièrement attractive.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'étudier l'aménagement de la partie du bâtiment situé au 11, avenue de l'Estuaire, demeurant vide à ce jour, pour l'accueil de ces

entreprises. A cet effet, il serait possible de créer deux locaux d'environ 30 mètres<sup>2</sup>. Monsieur le Maire a d'ores-et-déjà sollicité plusieurs devis auprès d'artisans pour réaliser ces aménagements. Un autofinancement est possible.

Madame BREMONT s'interroge sur l'éventualité de l'aménagement d'une nouvelle garderie pour l'école, qui a été évoquée au cours de précédentes discussions. Monsieur le Maire lui précise que le terrain accueillant le logement conserve une place suffisante pour envisager l'accueil d'un tel équipement.

#### Dénomination d'un circuit pédestre sur la commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a été suggéré, lors d'une précédente séance, de réfléchir à la dénomination d'un projet de circuit de randonnée en cours sur la commune. Le conseil municipal se prononce pour le choix du nom « Circuit des Fins Bois ».

#### Evolution des effectifs de l'école

Madame JOGUET précise que le RPI Rioux – Tesson devrait accueillir 156 élèves pour l'année scolaire 2022-2023, soit un effectif en hausse par rapport à l'année scolaire 2021-2022. Il est à noter 26 inscriptions en classe de petite section pour la rentrée 2022-2023, contre 14 élèves pour l'année scolaire actuelle. Monsieur le Maire se félicite de cette augmentation, confortant cet équipement structurant de la commune.

#### Proposition de la création d'une « route du Cognac » sur Tesson

Monsieur le Maire précise avoir reçu une personne du Bureau National Interprofessionnel du Cognac pour étudier la création d'une « route du Cognac » sur le département, et en particulier sur la commune. Ce projet aurait pour avantage de créer un lien entre les viticulteurs et les entreprises de restauration, ainsi que les hébergeurs de tourisme. Le Conseil Municipal invite Monsieur le Maire à approfondir cette proposition.

#### Accès au numérique

L'association Ordi Facile a relayé auprès de Monsieur le Maire le besoin de plusieurs administrés concernant une assistance dans l'accès aux démarches administratives en ligne, qu'elle ne peut satisfaire. Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son échange avec le département et expose la proposition d'accueillir une permanence hebdomadaire du réseau France Services. Il s'agirait d'une démarche « test » pour évaluer plus précisément le besoin sur le territoire et envisager des solutions plus adaptées.

#### Mise en place de l'entente intercommunale

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une entente intercommunale avec les communes de Thénac, Les Gonds et Préguiillac. Des référents communaux ont été nommés ; ces derniers se réuniront prochainement pour l'élection d'un président. Des achats groupés de matériel et de fournitures sont prévus. Les communes pourront également se louer du matériel, avec mise à disposition d'un chauffeur pour le cas de matériel roulant.

Autres questions diverses

Monsieur le Maire précise que les terrains du lotissement communal « Les Châtaigniers » sont entièrement retenus. Dix actes de ventes ont été signés. Plusieurs maisons sont actuellement en cours de construction.

Monsieur le Maire annonce une prochaine réunion de la commission en charge de la voirie pour étudier la révision du classement des voiries communales.

Par ailleurs, le contrat d'entretien relatif au photocopieur de l'école arrive à son terme. Les pièces relatives à ce modèle sont aujourd'hui difficiles à obtenir. Monsieur le Maire a reçu un devis de 3 850 € pour remplacement éventuel. Monsieur DUBOIS suggère que le photocopieur actuel soit maintenu en fonctionnement le plus longtemps possible.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.*

Fait à Tesson, le 26 juin 2022.

*Le secrétaire de séance,*



*Le maire,*

